

# Le Temps

I. Le Temps. 1870-11-11.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

ABONNEMENTS (PARIS)

Trois mois : 14 fr. — Six mois : 23 fr. — Un an : 38 fr.

LES ABONNEMENTS DATENT DES 1<sup>er</sup> ET 16 DE CHAQUE MOIS.

Un numéro (à Paris) 13 centimes.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer.

BULLETIN FINANCIER

DU JEUDI 10 NOVEMBRE.

Deux heures. — Sans plus d'affaires qu'hier, le marché est mieux tenu. La Rente monte de 53 20 à 54 40 à terme, elle cote 53 50 au comptant; c'est environ 50 centimes de hausse sur les cours de la veille.

Il est presque inutile de dire que la hausse est due à l'opinion que les négociations d'armistice ne sont pas complètement abandonnées; mais il faut ajouter que cette opinion ne repose que sur des bruits et des renseignements qu'on accueille sans chercher à les contrôler.

L'Emprunt monte moins que la Rente. Le 4 1/2 cote 76 et 71 25.

L'Emprunt de la Ville, 1869, continue à monter, il varie de 268 à 272. Le Foncier est en hausse à 920.

Les obligations de l'Est se cotent en hausse à 280 et 282; les Lyon 3 0/0 sont à 297 50. L'Emprunt prévisionnel se cote 71; l'Emprunt ottoman, 1869, est à 230.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs, Cours précéd., Dernier cours, Hausse, Baisse. Lists various securities like Rente, Emprunt, Banque, etc.

PARIS, 10 NOVEMBRE

BULLETIN DU JOUR

Le Journal officiel contient une courte note en réponse aux pressantes questions que le public et les journaux avaient adressées au gouvernement relativement à la situation et aux dispositions de la province. Le gouvernement déclare que, depuis le 26 octobre, il n'a reçu aucune dépêche de Tours. Ce manque de nouvelles provient-il de la négligence de la délégation de Tours, ce qu'il semble impossible d'admettre, ou de la privation subite

FEUILLETON DU TEMPS

DU 11 NOVEMBRE 12

LORENZO CELLINI

XVI

Depuis la veille, Margarita avait quitté Santa-Rosa. C'était elle qui, par une de ces inspirations si fréquentes et si sûres chez les femmes qui aiment, avait engagé Lorenzo à se présenter le jour même chez Savonarole. Aussi, n'essayons-nous pas de retracer la joie des deux amants, notamment celle de Margarita. Jorsqu'en la rencontrant dans sa chambre, la nuit, suivant leur ancienne coutume, Lorenzo raconta à la jeune fille le triomphe qu'il venait d'obtenir. Rubini n'ignorait encore, vu l'heure avancée de la soirée, le grand artiste ayant coutume de se coucher de très bonne heure. Il y avait même lieu de présumer que, sachant le maître s'absorber par ses travaux, et supposant, d'ailleurs, que Lorenzo avait du l'informer de son succès, personne ne viendrait lui en parler le lendemain. Les deux jeunes gens résolurent de ne rien lui dire, et, si jusque-là, aucune intervention fâcheuse ne venait ruiner leur projet, d'attendre pour faire éclater leur satisfaction que l'élection lui accomplie.

des moyens de communications employés antérieurement, ce qui ne paraît pas moins inadmissible? Nous ne savons, et le gouvernement avoue ne pas pouvoir lui-même expliquer ce fait douloureux. Il serait pourtant de la plus haute importance de savoir ce qui s'est passé à Tours et dans les départements depuis l'arrivée du dernier courrier, et depuis la rupture des pourparlers relatifs à l'armistice. M. Thiers doit avoir rendu compte aux représentants des puissances neutres de l'échec des négociations engagées sous la responsabilité de ces puissances. Se sont-elles courbées devant la volonté omnipotente de la Prusse? Se sont-elles décidées, au contraire, à insister avec plus d'énergie sur leur position première? Ou bien enfin l'ont-elles présentée sous une forme modifiée à l'acceptation du roi Guillaume? Il court à ce sujet toutes sortes de bruits, dont nous mentionnons plus loin quelques-uns, mais dont aucun ne nous semble avoir jusqu'à présent une consistance sérieuse.

La note du Journal officiel donne aussi quelques courtes indications sur le compte que M. Thiers a rendu au gouvernement de l'état de la province à son retour à Paris. M. Thiers a traversé Mâcon, Moulins et Poitiers. Il a rencontré « partout » de nombreux corps d'armées. Celui de la Loire, qui se monte à près de cent mille hommes, lui a paru animé d'un excellent esprit. Celui des Vosges, ainsi que le corps de mobiles de l'Ouest, atteignent un effectif de soixante mille hommes. A ces renseignements, qui ajoutent peu de chose à ce que nous savions déjà, la note joint une brève indication sur l'apaisement qui se serait fait à Lyon et à Marseille. Enfin, le gouvernement est « con vaincu » que les départements feront leur devoir; mais cette conviction nous semble un peu en contradiction avec la note publiée après l'arrivée à Paris de M. Thiers, et de laquelle il résultait que la province avait une tendance très prononcée à « localiser la défense », ce qui, dans la situation actuelle, est contraire à son devoir.

Plusieurs journaux publient, d'après des journaux étrangers, d'autres nouvelles des départements et de l'extérieur. On les trouvera plus loin.

Un extrait du journal la Tribune, de New-York, du 14 octobre, met fin aux soupçons que le voyage du général Bourbaki à Londres avait jetés sur les dispositions de ce chef et sur celles du maréchal Bazaine. La Vérité, publiée, d'après le New-York Tribune, qui lui-même l'avait emprunté à la Situation, nouveau journal fondé à Londres sous les auspices de MM. Rouher et Jérôme David, une sorte de memorandum de Napoléon III au roi de Prusse. Il n'y a aucune raison de douter de l'authenticité de ce manifeste, où le détestable auteur de nos maux s'applique de nouveau à rejeter la responsabilité de la guerre sur la nation à laquelle il l'a imposée.

L'idée de la convocation d'une Assemblée nationale, même sans armistice, semble gagner du terrain, et l'on sait que nous y sommes tout acquis. Mais l'exécution nous en semble bien difficile, soit que l'Assemblée doive siéger à Paris, soit qu'elle se réunisse en province. Une autre idée, peut-être plus immédiatement pratique, et qui n'est d'ailleurs nullement inconciliable avec

le premier, est mise en avant par notre ami M. Louis Blanc, dans une élogieuse lettre adressée « aux défenseurs de Paris » : c'est celle d'un arbitrage des puissances. M. Louis Blanc suppose la formation spontanée d'un tribunal arbitral ou l'influence de deux puissances monarchiques serait contrebalancée par celle de deux gouvernements républicains : les Etats-Unis et la Suisse. Nous aurons probablement occasion de revenir sur cette conception, qui peut être salutaire. La Suisse, toutefois, mettrait sans doute en avant sa neutralité obligatoire pour se récuser, et quand aux Etats-Unis, ils pourraient, s'ils le voulaient, trouver un prétexte d'abstention dans la doctrine de Monroe. Leur adhésion serait certainement précieuse, mais elle ne nous paraît pas indispensable. Nous sommes convaincus, comme nous le disions hier, que l'ancienne hostilité systématique du principe monarchique contre le principe républicain est aujourd'hui bien affaiblie.

La mesure prise par le gouvernement pour l'administration provisoire du vingtième arrondissement, dont les magistrats récemment élus sont arrêtés ou poursuivis, peut n'être pas exempte d'inconvénients; mais, les poursuites une fois ordonnées, elle était inévitable. Dans un état de choses qui veut être régulier, le suffrage universel lui-même ne doit pas arrêter le cours de la justice.

RENSEIGNEMENTS OFFICIELS

Rapport militaire.

9 novembre, 7 h., soir. Nos forts ont continué, sur toute notre ligne de défense, à canonner les travaux et les positions de l'ennemi. Le tir reprend la nuit, par intervalles, de façon à causer des alertes fréquentes aux postes prussiens et à les tenir constamment en haleine.

Le sergent Hoff, du 107<sup>e</sup> d'infanterie, s'est de nouveau distingué par un acte de plus grande valeur; accompagné d'un garde mobile, il s'est approché à vingt pas d'une sentinelle prussienne, l'a tué, et a tué également un soldat ennemi accouru au secours de son camarade. Le sergent Hoff a déjà tué environ trente Prussiens, et a reçu la croix de la Légion d'honneur, en raison de ses nombreux actes de courage.

Le gouverneur de Paris, P. O. Le général chef d'état-major général, SCHMITZ. Pour copie conforme : Le ministre de l'intérieur par intérim, JULES FAYRE.

Le Journal officiel publie la note suivante :

Plusieurs journaux reprochent au gouvernement de suivre les errements de ses devanciers, et de cacher au public les nouvelles qu'il reçoit, parce qu'il les croit malheureusement trop faibles; comme Paris tout entier, il subit les conséquences cruelles d'un investissement que, malgré des efforts multipliés, il n'a pu rompre encore. Il fait partir régulièrement des dépêches. Pendant les premières semaines du siège, il a reçu quelques réponses qu'il a fait publier, mais les parties touchant aux mouvements des troupes. Depuis celle du 24 octobre, reçue le 26, aucune ne lui est parvenue, malgré ses instances répétées, et sans qu'il puisse expliquer ce fait douloureux. Il est vrai que M. Thiers est venu à Paris le 30 octobre; il avait quitté Tours le 28; il n'a pu apporter que des informations verbales. Revenu en France par Chambéry, il a traversé rapidement Mâcon, Moulins et Poitiers. Il a rencontré

partout de nombreux corps d'armée. Celui de la Loire lui a paru animé d'un excellent esprit; son effectif est de cent mille hommes environ. Celui des Vosges, commandé par le général Cambrières, est de soixante mille hommes. Les garnisons mobiles de l'Ouest atteignent le même chiffre. Le gouvernement voudrait pouvoir donner des renseignements plus circonstanciés; mais, en bonne justice, on ne peut lui imputer son ignorance à crime, puisqu'elle est la conséquence forcée du siège. C'est là une situation pénible et périlleuse. On comprend qu'au milieu de ces esprits une vive inquiétude et qu'elle les dispose à accueillir tous les bruits qui pénètrent dans la population. La plupart viennent des avant-postes ennemis et ne peuvent qu'être suspects. C'est certainement de cette source qu'émanent les récits relatifs aux prétendus désordres de Lyon et de Marseille. Les dernières dépêches de la délégation de Tours dissient au contraire que le calme régnait dans ces deux grandes villes.

Le gouvernement demeure convaincu que les départements feront leur devoir; celui de la population de Paris est de ne point ajouter foi légèrement à d'invariables rumeurs. Le gouvernement s'associe à toutes ses émotions et ne connaît d'autre moyen de les calmer que de dire tout ce qu'il sait. C'est ce qu'il a toujours fait, et ce qu'il continuera de faire.

On lit dans le Journal de Paris :

On nous assure qu'Orléans serait aujourd'hui en notre pouvoir. Est-ce après un combat heureux et glorieux, parce que cette ville aurait été évacuée par l'ennemi? Sur ce point nous manquons de détails. Nous rappellerons toutefois que nos dernières informations nous avaient appris que les forces prussiennes qui s'étaient rendues maîtresses d'Orléans se dirigeaient sur la Beauce. Il serait donc possible qu'une simple garnison eût été laissée à Orléans et que ses forces placées sous les ordres du général de Paladines l'en eussent chassée.

On lit dans le Peuple Français :

Plusieurs journaux persistent à parler d'interventions des puissances, et pour mieux appuyer leur dire, ils racontent les entretiens des ambassadeurs avec le comte de Bismarck.

Nous maintenons, avec la certitude entière de ne nous pas démentir, que tout s'est borné à une lettre du czar à son oncle le roi Guillaume, et qu'aucun des représentants des puissances ne se trouvait à Versailles pendant les entretiens de M. Thiers avec M. de Bismarck.

M. Thiers, après les dernières conversations qu'il a eues avec le chancelier de l'Allemagne du Nord, et dont il a fait leu- re compte au gouvernement par M. Co- chery, ancien député du Loiret, est parti pour rejoindre la délégation gouvernementale à Tours, si elle s'y trouve encore.

On lit dans le Gaulois :

Des renseignements qui nous parviennent d'une source dont nous avons maintes fois apprécié les informations, nous permettent de dire que M. Thiers aurait été retenu à Versailles par les ambassadeurs des quatre grandes puissances.

Armentières où paraîtront, ces lignes, une demande collective des ambassadeurs doit, parait-il, énergiquement appuyer auprès du roi Guillaume la volonté de l'Europe.

L'armistice serait proposé sur de nouvelles bases entre les belligérants.

Au lieu de voter pour l'Assemblée nationale, le gouvernement de la défense obtiendrait huit jours, avec ravitailllement, pour consulter la France entière sur le rejet ou l'acceptation des propositions faites par la Prusse.

Aujourd'hui jeudi le sort de Paris sera décidé.

Nous croyons que ces dernières nouvelles ont grandement besoin de confirmation. Nous avons entendu parler nous-mêmes de nouvelles et très pressantes représentations qui auraient été faites à la Prusse par la Russie, mais tous ces bruits nous paraissent fort aventurés.

Le Siècle, le Rappel, la Cloche et le Combat publient l'appel suivant de M. Louis Blanc :

AUX DÉFENSEURS DE PARIS Le rejet de l'armistice a été pour certains d'entre vous un sujet de désappointement,

et, qui sert pour quelques uns peut-être un sujet de deuil. Il ne faut ni s'en étonner ni s'en plaindre.

Voilà bientôt deux mois que Paris, retranché du monde, s'agitte dans les téné- bres, ignorant ce qui, en dehors de lui, se passe sur la terre des vivants; ne sachant de la France que ce que lui en disent de loin en loin d'heureux ou vagues récits de campagnes dévastées, de forteresses bombardées, de villes mises au pillage et de villages disparus. Deux mois ! Il y aura bientôt deux mois que Paris a devant lui le spectre de la famine, qui grandit chaque jour, et autour de lui la mort qui de plus en plus se rapproche.

Sous la pression de circonstances aussi terribles, dans la fatigue d'une attente aussi funèbre et aussi prolongée, il est naturel que les âmes les moins fortement trempées saluent avec une joie involontaire le premier rayon tombé dans la nuit qui les enveloppe; que de graves esprits s'élancent en pensée dans un avenir de repos et de reconstruction; que, devant la perspective de la paix discutée, la tendresse réclame sa place à côté de l'héroïsme dans le cœur de la mère, de l'épouse, de la fiancée; et que ceux-là s'émeuvent pour qui depuis si longtemps des absents bien chers sont, hélas ! comme s'ils n'étaient plus !

Pourtant, quand on y réfléchit, l'on se demande si M. de Bismarck n'a pas été mal servi par son ambition et ses haines en nous faisant une nécessité de ce qui, à tout prendre, est notre intérêt suprême.

Que nous aurait valu l'armistice ? Il nous aurait valu une Assemblée de la France entière appelée à traiter de la paix avec un ennemi victorieux, maître d'une partie de notre territoire, affamé de conquêtes, ivre d'orgueil, implacable. Qu'il eût mis au rétablissement de la paix des conditions dures au point d'en être dégradantes, cela n'est point douteux. Et pourquoi se serait-il modéré dans ses prétentions, ayant affaire aux représentants d'un peuple réduit à demander la paix comme on demande une grâce ? Car telle eût été bien réellement notre attitude, si nous avions cédé au violent désir de poser les armes avant d'avoir, à la suite de tant de défaites, remporté le moindre avantage, avant d'avoir tenté un généreux et dernier effort, et en restant courbés, courbés jusqu'à terre, sous le poids de tout un passé de revers sans exemple et sans nom.

Placé en face d'une Assemblée française, jusqu'où la Prusse n'aurait-elle pas poussé la rigueur de ses exigences, l'insolence de ses dédains, si la France, nation de trente-huit millions d'âmes, eût paru rançonner à l'espérance d'avoir raison par l'épée de huit ou neuf cent mille envahisseurs; si, avec un demi-million de citoyens armés, rien que dans Paris, elle eût semblé reconnaître qu'elle était vaincue sans retour; qu'il ne restait même plus aux Parisiens la volonté de faire usage de leurs cinq cent quarante mille fusils, de leurs canons, de leurs forts, de leurs redoutes, et que la France des jours héroïques, la France aux couleurs sublimes, la France de Jeanne Darc, était morte, bien morte ?

Il aurait donc fallu : ou que l'Assemblée rejetât des conditions de nature à mettre la paix au prix de la honte, et, dans ce cas, les choses eussent été ramenées au point où elles étaient avant l'armistice; ou qu'elle se résignât à subir, l'épée au fourreau et tête basse, la loi du vainqueur. Et que serait-il arrivé, alors ? La paix aurait été conclue, elle n'aurait pas été fondée.

Non, la paix n'aurait pas été fondée, parce que la France, quelque éternisée qu'on la suppose par vingt ans de régime impérial, n'aurait pas fait pacte avec son abaissement; parce que l'idée d'une revanche à prendre serait devenue sa préoccupation de tous les jours, son tourment de toutes les heures; parce que désormais il n'aurait plus été possible à ses enfants de franchir la frontière sans lire le *voe victis* dans le sourire méprisant et les regards moqueurs de l'étranger; parce qu'elle l'aurait su et en aurait frémi; parce que le besoin de reconquérir le respect des peuples et celui de retrouver le respect d'elle-même l'aurait poussée, sans fin ni trêve, à s'absorber dans l'étude des problèmes sanglants, à préparer sa vengeance, et à imiter le mili-

tarisme prussien pour l'abattre. La paix, subie comme moyen d'échapper à la douleur d'un dernier effort, n'aurait donc été qu'une halte fébrile dans la guerre. De l'humiliation d'aujourd'hui seraient sortis les orages de demain.

Autre considération. La France n'a plus à chercher à tâtons ses destinées. La république existe. Il y a de notre intérêt à tous, à tous sans exception, qu'elle reste inébranlable. Et ce n'est pas seulement parce qu'elle ne nous donne pour maîtres que nous-mêmes; c'est aussi parce que, suivant un mot bien connu de M. Thiers, elle est la forme de gouvernement qui « nous divise le moins ». De là ce cri de : « Vive la république ! » qui, le 4 septembre, sorti de tous les cœurs. Il signifiait, ce cri puissant, que la république était le gouvernement naturel et nécessaire du pays menacé de mort, le gouvernement que réclame le salut de la patrie quand ce salut est dans l'anion.

Comment oublier, d'ailleurs, ce qu'il en coûte à un peuple pour laisser son sort dépendre des intérêts d'un homme ou d'une famille ? L'égoïsme des ambitions dynastiques, voilà ce qui nous a conduits, dans le sang et la boue, jusqu'à Reichschoffen, jusqu'à Wissembourg, jusqu'à Forbach, jusqu'à Sedan, jusqu'à Metz; voilà ce qui a ajouté au sombre drame de l'invasion un troisième acte, plus horrible encore que les deux premiers. Comment redescendre du principe auquel il a fallu recourir pour tout sauver au principe qui avait tout perdu ?

Et cependant tel est l'aveuglement des passions de parti, que certains hommes pourraient bien n'avoir rien compris à la grande leçon de nos malheurs, et que la république aurait été peut-être remise en question si, à une Assemblée convoquée pour traiter de la paix avant que la France se fût retrouvée et que Paris eût cessé d'être prisonnier, les promoteurs de dynasties avaient eu occasion de dire : « Vous le voyez, la situation est terrible. Parler de victoire ! Parler de combat ! Ah ! c'est bien de cela qu'il s'agit ! Il s'agit de vivre. A l'égard d'une république, la Prusse monarchique ne saurait avoir qu'un sentiment, celui de l'horreur. Voulez-vous la paix ? Commencez par disposer le roi Guillaume à vous la donner; et hâtez-vous, hâtez-vous lorsqu'il en est temps encore : revenez à la monarchie. L'amour de la paix aurait été de la sorte une force enroulée au service des ennemis de la république, et la source de commotions nouvelles.

Consolons-nous donc du rejet de l'armistice, lequel ne contenait qu'une promesse deux fois mensonge : mensonge au point de vue de la paix à fonder, mensonge au point de vue de l'ordre à établir. Que dis-je ? Remercions M. de Bismarck de nous avoir définitivement imposé l'heureuse nécessité de vaincre. Le mot armistice, jeté soudain au milieu de nos préoccupations guerrières, semblait fait, sinon pour amoindrir, du moins pour distraire les courages; remerçons M. de Bismarck de ne pas nous avoir laissés longtemps sous cette action évanesciente. Il veut que nous brûlions nos vaisseaux; c'est précisément ce qui nous plaît et nous servira. Nous n'ignorons pas — car l'empire a emporté avec lui la politique des vanteries et des bravades — que le péril est grand; l'est-il plus que notre courage ? Si hasardeuse que soit l'offensive, elle n'a rien que la raison désavoue, et rien par conséquent que l'honneur ne conseille.

Il serait bien étrange, en vérité, que ce vaste nid d'hommes énergiques, Paris, avec sa ceinture de forts, ses remparts renés inabordable, ses trois cents onze mille gardes nationaux armés, ses deux cent quarante mille combattants, soldats ou gardes mobiles, et des canons en abondance, ne pût se livrer, sans encourir l'accusation de folie, au mâle espoir de briser les lignes prussiennes. Or, qui ne sent quelle serait l'incalculable portée d'un pareil succès ? Paris séparé de la France c'est — ainsi l'a voulu notre système de centralisation — la tête séparée du corps. Situation extraordinaire, situation lamentable, qui explique du reste le découragement et la paralysie de la défense; mais combien la face des choses serait changée, le jour où Paris et la France se rejoindraient ! Y a-t-il des présomptions et

PAULIN CAPMAL.

(La suite prochainement.)

Nous publions à la quatrième page un tableau complet des vingt municipalités nouvellement élues.

Nous publions aujourd'hui, à la 3<sup>e</sup> page, la 1<sup>re</sup> partie de la 13<sup>e</sup> livraison de la Correspondance des Tuileries.



ne croit pas que la France peut trouver son salut dans le désespoir, quand même l'Europe consentirait à rester témoin indifférent d'une invasion qui n'a point de limites fixes.

Mon entrevue avec le roi m'autorise à penser qu'il préfère de beaucoup une alliance avec la France à la ruine de celle-ci, qu'il n'est pas sans inquiétude sur les résultats d'une lutte poussée aux dernières extrémités, et qu'il estime à leur valeur véritable les droits qu'une connaissance parfaite des sentiments manifestés durant la guerre par les différentes nations de l'Europe donneraient aux deux pays, une fois unis intimement.

Si une conduite généreuse la disposait à l'alliance intime et honorable avec l'Allemagne, la France serait la première à convenir qu'il n'y a plus de raison d'être pour une ligne de défense commandée par des fortifications entre les deux empires.

Quant aux autres sacrifices que la France aurait à endurer, elle ne consentirait point à les faire, s'il ne lui était point permis de comprendre les immenses avantages qui résulteraient pour les deux nations d'un état de paix dont leur propre volonté serait désormais l'unique arbitre.

Dans cette vue, les puissances obligées de se tenir complètement en dehors, tant que la France conserve à une espérance de succès, auraient une raison sérieuse pour intervenir.

La révolution française et claire que j'ai toujours faite de la vérité avait établi entre la France et moi un courant de sympathie que rien ne pourra jamais détruire. Si j'affirmais que notre honneur n'a à redouter aucune tache du fait d'une réconciliation basée sur le désarmement des fortifications devenues inutiles, et sur le principe d'une indemnité de guerre à régler par des experts, je crois que la paix serait possible.

Instruite par l'expérience, par une appréciation saine des raisons qui la poussent et de l'avenir de la guerre, la France verrait bien vite que ses malheurs viennent de son manque d'unité politique, et qu'elle doit désormais chercher sa prospérité dans le respect étroit de l'indivisibilité de ses institutions.

Ces considérations auront chaque jour moins de poids, sur tout si le hérisse à en tenir compte avant d'attaquer Paris. Le terrible choc que la Providence a permis entre l'Allemagne et la France peut avoir fait jaillir une étincelle que le progrès trouvera utile au salut moral et matériel de l'Europe.

On lit encore dans la *Vérité* : Nous trouvons dans la *New-York Tribune* un récit détaillé du voyage de M. Gambetta.

Le 9 octobre, on reçut ici, par ballon, une dépêche du maréchal Bazaine, que l'on n'a pas publiée, mais que je sais être dans les mains du gouvernement.

Le 9 octobre, on reçut ici, par ballon, une dépêche du maréchal Bazaine, que l'on n'a pas publiée, mais que je sais être dans les mains du gouvernement.

Les explications impossibles données jusqu'ici n'étaient pas les véritables. L'impératrice, en connaissance avec l'empereur et Bismarck, envoya un message à Metz, disant qu'elle désirait conférer avec un général de confiance sur une affaire de grande importance.

Le 9 octobre, on reçut ici, par ballon, une dépêche du maréchal Bazaine, que l'on n'a pas publiée, mais que je sais être dans les mains du gouvernement.

Le 9 octobre, on reçut ici, par ballon, une dépêche du maréchal Bazaine, que l'on n'a pas publiée, mais que je sais être dans les mains du gouvernement.

Le 9 octobre, on reçut ici, par ballon, une dépêche du maréchal Bazaine, que l'on n'a pas publiée, mais que je sais être dans les mains du gouvernement.

Le 9 octobre, on reçut ici, par ballon, une dépêche du maréchal Bazaine, que l'on n'a pas publiée, mais que je sais être dans les mains du gouvernement.

Le 9 octobre, on reçut ici, par ballon, une dépêche du maréchal Bazaine, que l'on n'a pas publiée, mais que je sais être dans les mains du gouvernement.

Le 9 octobre, on reçut ici, par ballon, une dépêche du maréchal Bazaine, que l'on n'a pas publiée, mais que je sais être dans les mains du gouvernement.

Le 9 octobre, on reçut ici, par ballon, une dépêche du maréchal Bazaine, que l'on n'a pas publiée, mais que je sais être dans les mains du gouvernement.

Le 9 octobre, on reçut ici, par ballon, une dépêche du maréchal Bazaine, que l'on n'a pas publiée, mais que je sais être dans les mains du gouvernement.

et ils y auraient été reçus avec grand enthousiasme.

Le général Fleury avait reçu la permission de rejoindre Napoléon III à Wilhelmshoehe. On se demandait ce qu'il était devenu le maréchal Le Boef, car on n'avait jamais entendu parler de lui depuis la première série des batailles livrées devant Metz.

On s'attendait à ce que la Prusse, en vue de ses relations délicates actuelles avec l'Angleterre, à cause de la prétendue violation de la neutralité, donnerait au comte Von Bernstorff, son ambassadeur, un congé indéfini d'absence, ne laissant à Londres qu'un simple chargé d'affaires.

On dit maintenant que la révolution en Algérie n'est pas réduite (*unchecked*). Dans la province de Constantine, les insurgés avaient gagné les mêmes avantages, et étaient en hostilité avec les autorités.

La Prusse négocie maintenant avec les autres Etats de l'Allemagne pour former l'unité nationale sous Frédéric III, au lieu de la fédération.

Après deux jours de lutte d'un caractère sérieux, les Prussiens ont repoussé l'armée française de la ligne de la Loire, et ont occupé l'importante cité d'Orléans. La bataille, qui commença à deux heures du matin, fut très vive, et les Prussiens remportèrent une victoire complète.

Les Prussiens les y suivirent le 11 courant de bonne heure et bombardèrent la ville. Leur aile droite s'avance en même temps sur Beaugency et Meung, au sud-ouest d'Orléans et entre cette ville et Tours.

Il n'y a rien dans la nouvelle ou dans les mouvements signalés qui indique si les Prussiens se proposent de poursuivre maintenant leurs opérations dans cette direction.

Le gouvernement de la défense nationale. Vu l'art. 7 de l'ordonnance du 2 février 1870, spéciale à la Faculté de médecine de Paris.

Le 9 octobre, on reçut ici, par ballon, une dépêche du maréchal Bazaine, que l'on n'a pas publiée, mais que je sais être dans les mains du gouvernement.

Le 9 octobre, on reçut ici, par ballon, une dépêche du maréchal Bazaine, que l'on n'a pas publiée, mais que je sais être dans les mains du gouvernement.

Le 9 octobre, on reçut ici, par ballon, une dépêche du maréchal Bazaine, que l'on n'a pas publiée, mais que je sais être dans les mains du gouvernement.

Le 9 octobre, on reçut ici, par ballon, une dépêche du maréchal Bazaine, que l'on n'a pas publiée, mais que je sais être dans les mains du gouvernement.

Le 9 octobre, on reçut ici, par ballon, une dépêche du maréchal Bazaine, que l'on n'a pas publiée, mais que je sais être dans les mains du gouvernement.

Le 9 octobre, on reçut ici, par ballon, une dépêche du maréchal Bazaine, que l'on n'a pas publiée, mais que je sais être dans les mains du gouvernement.

Le 9 octobre, on reçut ici, par ballon, une dépêche du maréchal Bazaine, que l'on n'a pas publiée, mais que je sais être dans les mains du gouvernement.

Le 9 octobre, on reçut ici, par ballon, une dépêche du maréchal Bazaine, que l'on n'a pas publiée, mais que je sais être dans les mains du gouvernement.

Le 9 octobre, on reçut ici, par ballon, une dépêche du maréchal Bazaine, que l'on n'a pas publiée, mais que je sais être dans les mains du gouvernement.

Le 9 octobre, on reçut ici, par ballon, une dépêche du maréchal Bazaine, que l'on n'a pas publiée, mais que je sais être dans les mains du gouvernement.

Le 9 octobre, on reçut ici, par ballon, une dépêche du maréchal Bazaine, que l'on n'a pas publiée, mais que je sais être dans les mains du gouvernement.

Le 9 octobre, on reçut ici, par ballon, une dépêche du maréchal Bazaine, que l'on n'a pas publiée, mais que je sais être dans les mains du gouvernement.

ment donné ma démission de membre du gouvernement, que je me vois obligé de répondre, une fois pour toutes, par la voie du *Rappel* : Oui, j'ai donné, le 1er novembre, ma démission de membre du gouvernement de la défense nationale, et je n'ai jamais songé à la reprendre.

On lit dans le *Journal de Paris* : Il paraît que le 31 octobre, en quittant Paris pour se rendre au quartier général prussien, M. Thiers a couru un sérieux danger. L'ordre avait été donné de suspendre le feu, des deux côtés, pendant le temps nécessaire pour que l'illustré homme d'Etat pût franchir nos lignes et celles de l'ennemi.

Le colonel du régiment de la reine Augusta, dont le rapport militaire publié hier matin, annonce la mort, est, paraît-il, M. de Walderssee, frère de l'ancien attaché militaire de Prusse à Paris.

ACTES OFFICIELS

Commission municipale du 20<sup>e</sup> arrondissement.

Le gouvernement de la défense nationale. Considérant que les élections des maire et adjoints du 20<sup>e</sup> arrondissement ont abouti à un résultat impraticable ; Qu'en effet le maire et les trois adjoints nommés sont hors d'état d'exercer leurs fonctions, puisqu'ils sont placés sous le coup d'une instruction judiciaire, à raison de l'attentat commis contre la république dans la soirée du 31 octobre, et les faits qui s'en sont suivis ; Considérant que provisoirement, et jusqu'au moment où la justice aura prononcé sur les poursuites intentées contre les citoyens Ranvier, Florens, Milbère et Le François, il est nécessaire d'assurer l'exécution des affaires, la confection des actes de l'état civil, et tous les autres services qui ne supportent pas d'ajournement.

Provisoirement, et jusqu'à ce que le maire et adjoints élus puissent prendre possession de leurs fonctions, une commission municipale provisoire est constituée à la mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement.

Cette commission exercera, à titre intérimaire, toutes les attributions des maire et adjoints. Cette commission sera composée de sept membres : Les citoyens : Jules Caroz, pharmacien ; Victor Simboiselle, chef d'institution ; Pierre-Hippolyte Topart, fabricant de perles ; Auguste Paffie, marchand boucher ; Docteur Mévior ; Chavanon, teneur de livres ; Gérard, négociant.

Faculté de médecine. Le gouvernement de la défense nationale. Vu l'art. 7 de l'ordonnance du 2 février 1870, spéciale à la Faculté de médecine de Paris ; Vu le décret du 16 avril 1862, Décreté : Art. 1<sup>er</sup>. La Faculté de médecine de Paris est remise en possession du droit de se réunir, sur la convocation de son doyen, pour délibérer sur toutes les questions d'enseignement et de discipline qui peuvent intéresser l'ordre de ses exercices et le progrès de ses études.

Armée. Par décret en date du 9 novembre 1870, rendu sur le rapport du ministre de la guerre, ont été nommés dans l'infanterie : Au grade de lieutenant-colonel : 114<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne. M. Boulanger, chef de bataillon au 143<sup>e</sup> régiment de ligne. 134<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne. M. Schœber, chef de bataillon au corps.

Nominations. Par arrêté en date du 9 novembre, M. Emile Durier, secrétaire du gouvernement, a été nommé vice-président de la Société centrale d'hygiène.

Par arrêté du maire de Paris, en date du 9 novembre, M. Jules Claretie, a été chargé d'organiser une bibliothèque communale, des lectures et conférences publiques dans chacun des vingt arrondissements de Paris.

Par le même arrêté, M. Jules Claretie a été appelé à faire partie de la commission relative à l'enseignement communal.

FAITS DIVERS. Aujourd'hui, 10 novembre, le thermomètre de la maison A. Queslin, 1, rue de la Bourbe, marquait : A 7 heures du matin, 1 degré 5 dixièmes au-dessus de zéro.

A 11 heures du matin, 2 degrés 5 dixièmes au-dessus de zéro. A 2 heures du soir, 2 degrés 5 dixièmes au-dessus de zéro.

Hauteur barométrique, 741. Le conseil de l'ordre des avocats au conseil d'Etat et à la cour de cassation s'est constitué, dans la séance du 9 courant pour l'année judiciaire 1870-1871, de la manière suivante : MM. Bosviel, président ; Mimerel, premier syndic ; Michaux-Bellaire, deuxième syndic ; Fournier, secrétaire-trésorier ; Beauvois-Devaux, Hérol, Hérisson, Bellaigue, Demay et Pougnet, membres du conseil.

Mardi, vers sept heures du soir, le douanier de faction à la porte de l'amiral de Chailly, commandant la neuvième section, avenue d'Italie, 75, a été attaqué l'impromptu par quatre hommes qui l'ont menacé d'un coup de poignard. Surpris d'abord, le factionnaire, dont nous ne connaissons pas le nom, s'est défendu vigoureusement et a pu, sans donner l'alarme, se débarrasser de ses quatre agresseurs qui ont pris la fuite en laissant entre ses mains le poignard dont ils voulaient le frapper.

Il n'a pas été possible jusqu'ici, dit la *Gazette des Tribunaux*, de retrouver les traces de ces audacieux malfaiteurs. Les citoyens de Loir-et-Cher présents à Paris, sont invités à se réunir, ce soir, le 10 novembre, à huit heures du soir, rue Aumaire, au premier, salle de la maison d'école.

Tous les hommes de cœur et de bonne conduite qui veulent combler les vides faits dans les francs-tireurs de la Presse, pendant les journées des 28, 29 et 30 octobre, au Bourget, sont invités à se présenter, de 9 à 11 heures et de 2 à 3 heures, 61, boulevard des Invalides, où l'on reçoit les enrôlements.

M. Menier nous prie d'informer le public que la réserve de chocolat qu'il a levée de son usine de Noisiel étant épuisée, il a le regret de ne pouvoir pas satisfaire aux nombreuses demandes qui lui sont adressées journellement.

Le titre est, comme la pièce entière, de la main de Napoléon.

NÉCROLOGIE. On annonce la mort de M. Aimé Seillière, grand industriel des Vosges, membre du syndicat cotonnier de l'Est, de la Ligue nationale du travail, de la commission des valeurs et de la commission pour l'enseignement technique : il n'avait que trente-cinq ans.

PAPIERS ET CORRESPONDANCE

DE LA FAMILLE IMPÉRIALE. (TREIZIÈME LIVRAISON) LXXXIII PROJETS D'ARTICLES (Tracés de la main de l'empereur.)

Napoléon avait, comme le prouvent les quittances trouvées dans ses papiers, trois journaux soldés sur sa cassette particulière : le *Peuple*, de M. Duvernois ; le *Du-Décembre*, et, à un moment donné, le *Époque*. Il adressait de temps à autre sur les journaux. C'est tantôt une attaque à l'opposition, tantôt un portrait de l'impératrice à propos de la Sainte-Éugénie. Nous publions aujourd'hui trois de ces articles ou brouillons d'articles.

Les idées ont une filiation avec les hommes. Pour savoir ce que nous sommes, il faut savoir ce qu'étaient nos pères. Dans la grande crise de 1814 et de 1815, lorsque l'empire était conjuré contre l'empire, le peuple français montra le plus héroïque dévouement à Napoléon, glorieux représentant de toutes les grandes idées de la Révolution. Mais il y avait alors dans le pays trois partis, que nous retrouvons encore aujourd'hui :

Les émigrés ; Les républicains ; Les libéraux. Ces trois partis croyaient représenter la nation et ne représentaient que des instincts égoïstes et sans racine dans le pays. Le peuple resta fidèle aux grands souvenirs de la grande époque. Et bien aujourd'hui, en ce qui est de la coalition de ces trois partis ne prévaudra pas contre le sentiment national, et ils auront beau mettre sur leur drapeau le grand mot de liberté : le peuple saura bien toujours que son bien-être, sa gloire, sa liberté réelle sont avec l'empire.

Quel est le vrai représentant du peuple ? C'est celui qui résume dans sa personne les votes de huit millions de Français. C'est celui qui assure l'ordre, la prospérité, le progrès ; qui maintient notre ascendant devant l'étranger et qui, tenant d'une main ferme le gouvernail, empêche le vaisseau de l'Etat d'échouer dans l'anarchie ou la réaction. Et ce qui prouve combien l'empereur est le véritable représentant de la France, c'est que tous les autres personnages qui sont en évidence ne représentent que des coteries opposées les unes aux autres. Est-ce par exemple M. Jules Favre qui représente la France ? Il est républicain ; il veut que le chef du pouvoir soit renommé tous les quatre ans, qu'une Chambre unique soit souveraine et dispose du pouvoir exécutif, que les forces militaires de la France soient assez amoindries pour qu'elle ne puisse plus faire la guerre, etc. Est-ce M. Thiers ? Celui-là veut la monarchie et un gouvernement parlementaire ; il veut une armée permanente fortement constituée et plus considérable que celle qui existe ; il veut qu'on abandonne l'Italie et son unité, qu'on refuse à l'Allemagne la Confédération germanique, qu'on diminue le système protecteur, qu'on diminue les travaux publics.

Est-ce M. Jules Simon ? Celui-là veut, etc. Est-ce M. Pelletan ? Celui-là veut 93, la guillotinerie et la liquidation sociale. Est-ce M. de Falloux ? Celui-là veut la suprématie de l'Eglise.

Qu'on suppose maintenant tous ces grands citoyens réunis en conseil. Voit-on la cacophonie qui en résulterait ? MM. Jules Favre, Thiers, Pelletan, Jules Simon, Falloux décidant des destinées de la France ? Que le peuple sensé réfléchisse à ce dilemme : ou soutenir l'empire, ou l'anarchie !

Est-ce M. Jules Simon ? Celui-là veut, etc. Est-ce M. Pelletan ? Celui-là veut 93, la guillotinerie et la liquidation sociale. Est-ce M. de Falloux ? Celui-là veut la suprématie de l'Eglise.

Qu'on suppose maintenant tous ces grands citoyens réunis en conseil. Voit-on la cacophonie qui en résulterait ? MM. Jules Favre, Thiers, Pelletan, Jules Simon, Falloux décidant des destinées de la France ? Que le peuple sensé réfléchisse à ce dilemme : ou soutenir l'empire, ou l'anarchie !

Est-ce M. Jules Simon ? Celui-là veut, etc. Est-ce M. Pelletan ? Celui-là veut 93, la guillotinerie et la liquidation sociale. Est-ce M. de Falloux ? Celui-là veut la suprématie de l'Eglise.

Qu'on suppose maintenant tous ces grands citoyens réunis en conseil. Voit-on la cacophonie qui en résulterait ? MM. Jules Favre, Thiers, Pelletan, Jules Simon, Falloux décidant des destinées de la France ? Que le peuple sensé réfléchisse à ce dilemme : ou soutenir l'empire, ou l'anarchie !

Est-ce M. Jules Simon ? Celui-là veut, etc. Est-ce M. Pelletan ? Celui-là veut 93, la guillotinerie et la liquidation sociale. Est-ce M. de Falloux ? Celui-là veut la suprématie de l'Eglise.

Qu'on suppose maintenant tous ces grands citoyens réunis en conseil. Voit-on la cacophonie qui en résulterait ? MM. Jules Favre, Thiers, Pelletan, Jules Simon, Falloux décidant des destinées de la France ? Que le peuple sensé réfléchisse à ce dilemme : ou soutenir l'empire, ou l'anarchie !

Est-ce M. Jules Simon ? Celui-là veut, etc. Est-ce M. Pelletan ? Celui-là veut 93, la guillotinerie et la liquidation sociale. Est-ce M. de Falloux ? Celui-là veut la suprématie de l'Eglise.

Qu'on suppose maintenant tous ces grands citoyens réunis en conseil. Voit-on la cacophonie qui en résulterait ? MM. Jules Favre, Thiers, Pelletan, Jules Simon, Falloux décidant des destinées de la France ? Que le peuple sensé réfléchisse à ce dilemme : ou soutenir l'empire, ou l'anarchie !

Est-ce M. Jules Simon ? Celui-là veut, etc. Est-ce M. Pelletan ? Celui-là veut 93, la guillotinerie et la liquidation sociale. Est-ce M. de Falloux ? Celui-là veut la suprématie de l'Eglise.

Qu'on suppose maintenant tous ces grands citoyens réunis en conseil. Voit-on la cacophonie qui en résulterait ? MM. Jules Favre, Thiers, Pelletan, Jules Simon, Falloux décidant des destinées de la France ? Que le peuple sensé réfléchisse à ce dilemme : ou soutenir l'empire, ou l'anarchie !

Est-ce M. Jules Simon ? Celui-là veut, etc. Est-ce M. Pelletan ? Celui-là veut 93, la guillotinerie et la liquidation sociale. Est-ce M. de Falloux ? Celui-là veut la suprématie de l'Eglise.

Qu'on suppose maintenant tous ces grands citoyens réunis en conseil. Voit-on la cacophonie qui en résulterait ? MM. Jules Favre, Thiers, Pelletan, Jules Simon, Falloux décidant des destinées de la France ? Que le peuple sensé réfléchisse à ce dilemme : ou soutenir l'empire, ou l'anarchie !

Est-ce M. Jules Simon ? Celui-là veut, etc. Est-ce M. Pelletan ? Celui-là veut 93, la guillotinerie et la liquidation sociale. Est-ce M. de Falloux ? Celui-là veut la suprématie de l'Eglise.

Qu'on suppose maintenant tous ces grands citoyens réunis en conseil. Voit-on la cacophonie qui en résulterait ? MM. Jules Favre, Thiers, Pelletan, Jules Simon, Falloux décidant des destinées de la France ? Que le peuple sensé réfléchisse à ce dilemme : ou soutenir l'empire, ou l'anarchie !

Est-ce M. Jules Simon ? Celui-là veut, etc. Est-ce M. Pelletan ? Celui-là veut 93, la guillotinerie et la liquidation sociale. Est-ce M. de Falloux ? Celui-là veut la suprématie de l'Eglise.

LETTRE DU PRINCE NAPOLEON A LA REINE SOPHIE. (Sous le couvert de M. Hefferick à la Haye.) Dimanche, 11 février. Février 1866. Chère Sophie, j'ai reçu votre lettre du 5. Je devais partir hier : des affaires m'ont retenu, et jusqu'à demain jour j'ai eu des ennuis ; je pars ce soir. On se conduit vis-à-vis de moi aussi mal que possible ; je n'ai aucune illusion à me faire ; on ne pardonne pas à un homme d'aimer la liberté. Tout est noir ici ; c'est moi qui suis triste. Rien n'y fait, personnel n'est écouté. On court à sa perte et à la perte du pays.

Je ne sais si je me plaindrai en Italie ; j'essayerai. Paris et la position que j'y ai me sont fort désagréables ! Les discussions à la Chambre des députés seront vives et feront mauvais effet. Il y a irritation, malveillance et anarchie partout.

C'est mon fils aîné qui a été souffrant ; il va bien. Croyez-vous sérieusement que la Prusse et l'Autriche se brouillent ? Je crois bien que Bismarck le veut ; mais que représente ce ministre ? Quelle force a-t-il ? Détesté par les libéraux, peu soutenu par le parti de la Croix, auquel les officiers de l'armée appartiennent, il sera lâché par le roi, qui aura peur ; je ne crois donc pas qu'il faille faire fond sur M. Bismarck. Il a fait des avances à l'Italie ; je n'y crois pas du tout, du tout. Je sais que ce n'est pas l'avis de notre ambassadeur à Berlin, M. Benedetti.

Je ne me souviens pas de M. Carutti ; je crois qu'il a été sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Adieu, chère amie. Ecrivez-moi à Hübner, à Paris.

GUERRE DE 1866. — LETTRE DU PRINCE NAPOLEON (JÉRÔME), A L'EMPEREUR. Il se plaint, au nom de Victor-Emmanuel, que les affaires d'Italie soient traitées en dehors du roi, et que l'empereur continue à se taire sur ses desseins.

Sire, J'ai communiqué à mon beau-père ce que Votre Majesté m'a écrit. Je crois, comme je vous l'ai dit hier soir, à de l'exagération de la part de Gramont et à peu de sincérité de la part de l'empereur d'Autriche, dont le but évident est de séparer l'Italie de la Prusse pour en venir à bout séparément. C'est dans ce but qu'il laisse entrevoir la Vénétie, qu'il ne cédera pas, ou à des conditions impossibles ; mais, en attendant, il aura gagné du temps, ce qui est tout en politique et à la guerre. Il espère affaiblir ses ennemis en les rendant hésitants ; c'est bien là le but de la politique autrichienne.

Le roi de Prusse est faible, indécis, mais non traître ; du reste, cela se verra par sa conduite. Votre Majesté verrait-elle de l'inconvénient à ce que le roi d'Italie provoque une explication du roi de Prusse sur ce que l'empereur d'Autriche a dit ?

D'après les dépêches d'Italie, il est clair qu'ils y sont très inquiets : ils savent la mission de Gramont par le bruit public ; le roi désire la connaître, et Votre Majesté ne lui dit rien ; il est tout étonné de voir les affaires d'Italie traitées en dehors de lui sans qu'il en soit informé ; de là ses demandes pressantes. Le langage des personnes influentes de votre gouvernement n'est pas fait pour rassurer l'Italie, étant tout favorable à l'Autriche. M. de Goltz m'en a parlé hier soir. Le roi d'Italie, ne sachant rien, doit croire que la France ne veuille lui faire abandonner l'alliance prussienne pour un mirage vénitien garanti par rien ; votre silence sur la réponse de l'Autriche surtout, l'inquiète. Je ne puis l'éclaircir, ne sachant rien moi-même sur cette réponse. Je le lui ai écrit en transmettant textuellement la réponse confidentielle de Votre Majesté, qui ne contient pas un mot de ce qu'elle traite sur l'Italie à Vienne. Nigra écrit au général Lamarmora qu'il est dans la même ignorance ; ils ne veulent pas le croire à Florence. Les ténèbres ne peuvent qu'agiter le gouvernement italien et avoir de graves conséquences.

Veillez agréer, sire, l'hommage du profond et respectueux attachement avec lequel je suis, de Votre Majesté, Le très dévoué cousin

NAPOLEON (Jérôme). Paris, Palais-Royal, ce 12 juin 1866.

LETTRE DU PRINCE NAPOLEON A L'EMPEREUR. Le prince Napoléon écrit à son cousin pour lui recommander, dans la première de ces lettres, M. Ernest Renan, et dans la seconde M. Emile de Girardin. Cette dernière lettre a été trouvée incomplète. Il s'agit évidemment, dans la première, des questions contemporaines de M. Renan, dont la préface fit quelque bruit.

Sire, Vous serez peut-être étonné de recevoir cette lettre, quand vous verrez surtout qu'elle ne vous parle ni de politique, ni d'affaires personnelles, ni de demandes. M. Renan est mon ami ; c'est un esprit très supérieur ; je le vois souvent et nous causons philosophie. Il publie un recueil de divers articles et je l'ai engagé à y joindre une préface résumant ses idées sur les sujets les plus élevés. C'est cette préface que je vous envoie et pour laquelle je vous demande une demi-heure. Je ne partage pas toutes les idées de M. Renan, mais une grande partie. Je crois que vous ne regretterez pas cette lecture. Laissez-moi espérer qu'elle vous donnera quelques instants d'intérêt et de hautes réflexions ; voilà mon seul but. Je m'adresse beaucoup plus à l'homme, au penseur, qu'au souverain ; après tout, il doit rester sous le manteau de pourpre et d'or, et sous la couronne ne résister à ce désir de vous faire lire ces lignes. Si cela vous ennuie, pardonnez-moi, et surtout ne vous trompez pas sur le mobile bien simple qui m'a fait vous faire cette communication.

Veillez agréer, sire, l'hommage du profond et respectueux attachement avec lequel je suis, de Votre Majesté, le très dévoué cousin.

NAPOLEON (Jérôme). J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté : 1<sup>o</sup> Un projet de sénatus-consulte pour lequel je demande votre autorisation de renvoi au conseil d'Etat. Il s'agit de rendre exécutoire à la Réunion la loi sur les mines. 2<sup>o</sup> Une concession d'établissement thermal en Algérie. Cette concession a été approuvée par le conseil d'Etat.

NAPOLEON (Jérôme). J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté : 1<sup>o</sup> Un projet de sénatus-consulte pour lequel je demande votre autorisation de renvoi au conseil d'Etat. Il s'agit de rendre exécutoire à la Réunion la loi sur les mines. 2<sup>o</sup> Une concession d'établissement thermal en Algérie. Cette concession a été approuvée par le conseil d'Etat.

NAPOLEON (Jérôme). J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté : 1<sup>o</sup> Un projet de sénatus-consulte pour lequel je demande votre autorisation de renvoi au conseil d'Etat. Il s'agit de rendre exécutoire à la Réunion la loi sur les mines. 2<sup>o</sup> Une concession d'établissement thermal en Algérie. Cette concession a été approuvée par le conseil d'Etat.

NAPOLEON (Jérôme). J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté : 1<sup>o</sup> Un projet de sénatus-consulte pour lequel je demande votre autorisation de renvoi au conseil d'Etat. Il s'agit de rendre exécutoire à la Réunion la loi sur les mines. 2<sup>o</sup> Une concession d'établissement thermal en Algérie. Cette concession a été approuvée par le conseil d'Etat.

NAPOLEON (Jérôme). J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté : 1<sup>o</sup> Un projet de sénatus-consulte pour lequel je demande votre autorisation de renvoi au conseil d'Etat. Il s'agit de rendre exécutoire à la Réunion la loi sur les mines. 2<sup>o</sup> Une concession d'établissement thermal en Algérie. Cette concession a été approuvée par le conseil d'Etat.

NAPOLEON (Jérôme). J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté : 1<sup>o</sup> Un projet de sénatus-consulte pour lequel je demande votre autorisation de renvoi au conseil d'Etat. Il s'agit de rendre exécutoire à la Réunion la loi sur les mines. 2<sup>o</sup> Une concession d'établissement thermal en Algérie. Cette concession a été approuvée par le conseil d'Etat.

NAPOLEON (Jérôme). J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté : 1<sup>o</sup> Un projet de sénatus-consulte pour lequel je demande votre autorisation de renvoi au conseil d'Etat. Il s'agit de rendre exécutoire à la Réunion la loi sur les mines. 2<sup>o</sup> Une concession d'établissement thermal en Algérie. Cette concession a été approuvée par le conseil d'Etat.

NAPOLEON (Jérôme). J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté : 1<sup>o</sup> Un projet de sénatus-consulte pour lequel je demande votre autorisation de renvoi au conseil d'Etat. Il s'agit de rendre exécutoire à la Réunion la loi sur les mines. 2<sup>o</sup> Une concession d'établissement thermal en Algérie. Cette concession a été approuvée par le conseil d'Etat.

NAPOLEON (Jérôme). J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté : 1<sup>o</sup> Un projet de sénatus-consulte pour lequel je demande votre autorisation de renvoi au conseil d'Etat. Il s'agit de rendre exécutoire à la Réunion la loi sur les mines. 2<sup>o</sup> Une concession d'établissement thermal en Algérie. Cette concession a été approuvée par le conseil d'Etat.

NAPOLEON (Jérôme). J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté : 1<sup>o</sup> Un projet de sénatus-consulte pour lequel je demande votre autorisation de renvoi au conseil d'Etat. Il s'agit de rendre exécutoire à la Réunion la loi sur les mines. 2<sup>o</sup> Une concession d'établissement thermal en Algérie. Cette concession a été approuvée par le conseil d'Etat.

Une lettre de mon cousin le marquis Popoli, de Bologne, qui m'a prié de la faire parvenir directement à Votre Majesté. Je crois que l'empereur doit être satisfait de l'effet produit sur l'opinion publique par un décret sur la suppression du gouvernement général d'Alger et la nomination du général Mac-Mahon. Je les vois approuver par ceux qui veulent de grandes réformes aussi bien que par ceux qui sont plus craintifs.

Je vais envoyer à l'empereur le rapport et le projet de décret sur les attributions des généraux et préfets ; c'est un travail qui demande un peu de temps et d'étude. Ce qui me préoccupe, c'est le choix à soumettre à Votre Majesté des préfets d'Alger et de Constantine, ces fonctions étant vacantes.

Les hommes, pour appliquer un nouveau système et le faire réussir, me paraissent, peut-être plus importants encore que les institutions, les lettres et les arts. Le préfet d'Alger surtout a une belle mission ; il aura une grande part dans le développement à donner à la ville, dont l'administration municipale offre peu de ressources. L'Algérie sera la plus belle conquête du second empire. Mon ambition serait, pour répondre à votre confiance, de donner assez de développement à cette conquête pour que dans quelques années, vous puissiez nommer votre fils roi d'Algérie, sans que ce soit un vain titre. Le développement de la ville doit donner beaucoup d'éclat au nouveau gouvernement. Je voudrais y faire une belle promenade, des docks, de beaux établissements, de grandes rues, un monument pour la statue de l'empereur, en un mot, tout ce qui peut frapper l'imagination, être utile et donner une grande idée de la France et de l'empereur.

Il faut pour cela y faire arriver les capitaux privés. Un administrateur habile, ferme, persévérant, voyant les affaires de haut sans s'embarasser des détails, poursuivant notre but, est indispensable. J'ai une idée que personne ne soupçonne et sur laquelle je viens prendre vos ordres, quelque bizarre et singulière qu'elle puisse vous paraître. C'est de nommer M. Emile de Girardin à cette place ; sans l'avoir consulté, je crois qu'il accepterait. Sa ténacité, ses talents, son dévouement, sur lequel vous pouvez, je crois, compter, sa fortune, la position de sa femme, son amour de l'étude, le rendent propre à ces fonctions, s'il veut les accepter. Politiquement c'est un déclassé ; il est détesté des

# LES NOUVELLES MUNICIPALITÉS ÉLUES

## 1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT

(Saint-Germain-l'Auxerrois, les Halles, Palais-Royal, place Vendôme).

Votants : le 5, 16.215 — le 5, 10.550 — le 7, 6.969

Maire : Tenaillon-Saligny, maire provisoire,	10.100
1 <sup>er</sup> adjoint : Meurizet (Emile),	5.503
2 <sup>e</sup> » Adam (Adolphe),	4.489
3 <sup>e</sup> » Meline (Jules),	4.339

## 2<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

(Vivienne, Mail, Bonne-Nouvelle, Gaillon).

Votants : le 5, 15.791 — le 5, 12.524 — le 7, 8.580

Maire : Tirard, maire provisoire,	7.143
1 <sup>er</sup> adjoint : Brelay,	6.777
2 <sup>e</sup> » Chéron,	4.871
3 <sup>e</sup> » Loiseau-Pinson,	4.587

## 3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

(Enfants-Rouges, Arts-et-Métiers, Sainte-Avoie, Archives).

Votants : le 5, 19.940 — le 5, 15.375 — le 7, 10.854

Maire : Bonvalet, maire provisoire,	12.031
1 <sup>er</sup> adjoint : Cléray,	9.848
2 <sup>e</sup> » Murat,	9.449
3 <sup>e</sup> » Mousseron (2 <sup>e</sup> tour),	3.781

## 4<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

(St-Merri, Notre-Dame, St-Germain, Arsenal).

Votants : le 5, 18.661 — le 5, 14.856 — le 7, 10.084

Maire : Vautrain,	9.811
1 <sup>er</sup> adjoint : Chatillon,	8.246
2 <sup>e</sup> » Callon,	5.907
3 <sup>e</sup> » docteur Loiseau (2 <sup>e</sup> tour),	2.268

## 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

(Sorbonne, Val-de-Grâce, Saint-Victor, Jardin-des-Plantes).

Votants : le 5, 15.679 — le 5, 12.091 — le 7, 7.166

Maire : Vacherot (2 <sup>e</sup> tour),	5.069
1 <sup>er</sup> adjoint : Thomas,	4.613
2 <sup>e</sup> » Collin,	4.262
3 <sup>e</sup> » Jourdan,	4.179

## 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

(Notre-Dame-des-Champs, Odéon, Monnaie, Saint-Germain-des-Prés).

Votants : le 5, 17.441 — le 5, 15.708 — le 7, 9.795

Maire : Hérisson,	6.855
1 <sup>er</sup> adjoint : Jozon,	5.311
2 <sup>e</sup> » Le Roy,	5.236
3 <sup>e</sup> » Lauth (2 <sup>e</sup> tour),	3.447

## 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

(Les Invalides, Saint-Thomas-d'Aquin, Ecole-Militaire, Gros-Caillou).

Votants : le 5, 14.580 — le 5, 9.517 — le 7, 6.510

Maire : Arnaud (de l'Ariège),	6.527
1 <sup>er</sup> adjoint : Hortus,	5.275
2 <sup>e</sup> » Dargent,	5.030
3 <sup>e</sup> » Bellaigue,	3.646

## 8<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

(La Madeleine, Champs-Élysées, Europe, faubourg du Roule).

Votants : le 5, 10.914 — le 5, 7.180 — le 7, 4.805

Maire : Carnot, maire provisoire,	6.099
1 <sup>er</sup> adjoint : Denormandie,	3.456
2 <sup>e</sup> » Belliard,	3.415
3 <sup>e</sup> » Aubry,	2.993

## 9<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

(Faubourg Montmartre, Chaussée-d'Antin, St-Georges, Rochechouart).

Votants : le 5, 17.687 — le 5, 12.016 — le 7, 6.860

Maire : Desmarest (2 <sup>e</sup> tour),	6.272
1 <sup>er</sup> adjoint : Ferry (Emile),	4.372
2 <sup>e</sup> » André (Alfred),	4.253
3 <sup>e</sup> » Nast (Gustave),	4.104

## 10<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

(Porte-Saint-Martin, Hôpital-Saint-Louis, Saint-Vincent-de-Paul, Porte-Saint-Denis).

Votants : le 5, 27.776 — le 5, 15.471 — le 7, 10.259

Maire : Dubail (2 <sup>e</sup> tour),	6.221
1 <sup>er</sup> adjoint : Brelay,	9.001
2 <sup>e</sup> » Marat,	8.278
3 <sup>e</sup> » Degouve-Denuncques (2 <sup>e</sup> tour),	2.067

## 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

(La Roquette, Sainte-Marguerite, St-Ambroise, Folies-Méricourt).

Votants : le 5, 27.554 — le 5, 25.950 — le 7, 15,018

Maire : Mottu, maire provisoire révoqué,	14.251
1 <sup>er</sup> adjoint : Blanchon,	13.343
2 <sup>e</sup> » Poirier,	13.156
3 <sup>e</sup> » Tolain,	13.046

## 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

(Bercy, Bel-Air, Picpus, Quinze-Vingts).

Votants : le 5, 12.457 — le 5, 10.199 — le 7, 7.106

Maire : Grivot, maire provisoire (2 <sup>e</sup> tour),	5.028
1 <sup>er</sup> adjoint : Denizot (2 <sup>e</sup> tour),	3.780
2 <sup>e</sup> » Dumas (2 <sup>e</sup> tour),	2.233
3 <sup>e</sup> » Turillon (2 <sup>e</sup> tour),	2.059

## 13<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

(La Maison-Blanche, la Gare, Croulebarbe).

Votants : le 5, 10.544 — le 5, 4.478 — le 7, 4.495

Maire : Pernolet,	2.950
1 <sup>er</sup> adjoint : Combes (2 <sup>e</sup> tour),	2.154
2 <sup>e</sup> » Bouvery (2 <sup>e</sup> tour),	2.034
3 <sup>e</sup> » Melliet (2 <sup>e</sup> tour),	2.006

## 14<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

(Petit-Montrouge, Montparnasse, Plaisance, la Santé).

Votants : le 5, 15.451 — le 5, 7.855 — le 7, 4.984

Maire : Asseline (2 <sup>e</sup> tour),	4.007
1 <sup>er</sup> adjoint : Héligon,	4.261
2 <sup>e</sup> » Nègre (2 <sup>e</sup> tour),	1.204
3 <sup>e</sup> » Perrin (2 <sup>e</sup> tour),	1.200

## 15<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

(Saint-Lambert, Necker, Grenelle, Javel).

Votants : le 5, 15.150 — le 5, 10.671 — le 7, 7.670

Maire : Corbon, maire provisoire,	6.386
1 <sup>er</sup> adjoint : Jobbé-Duval,	6.342
2 <sup>e</sup> » Dieck,	6.068
3 <sup>e</sup> » Michel,	4.372

## 16<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

(La Muette, Auteuil, Porte-Dauphine, les Bassins).

Votants : le 5, 7.477 — le 5, 4.655 — le 7, 5.655

Maire : Henri Martin, maire provisoire,	4.504
1 <sup>er</sup> adjoint : Marmottan,	3.433
2 <sup>e</sup> » Chaudet (Alfred),	1.990
3 <sup>e</sup> » Seveste,	1.879

## 17<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

(Batignolles, les Ternes, plaine Monceaux, les Epinettes).

Votants : le 5, 17.104 — le 5, 9.570 — le 7, 6.298

Maire : Fr. Favre, maire provisoire,	5.730
1 <sup>er</sup> adjoint : docteur Villeneuve (2 <sup>e</sup> tour),	2.390
2 <sup>e</sup> » Cacheux (2 <sup>e</sup> tour),	1.885
3 <sup>e</sup> » Malon (2 <sup>e</sup> tour),	1.787

## 18<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

(Clignancourt, Grandes-Carrières, Goutte-d'Or, la Chapelle).

Votants : le 5, 22.888 — le 5, 14.544 — le 7, 9.152

Maire : Clémenceau, maire provisoire démissionnaire,	9.409
1 <sup>er</sup> adjoint : J.-A. Lafont, adjoint provisoire démissionnaire,	7.203
2 <sup>e</sup> » Dereure,	6.570
3 <sup>e</sup> » Jaclard,	6.350

## 19<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

(La Villette, le Combat, Amérique, Pont-de-Flandre).

Votants : le 5, 14.692 — le 5, 6.545 — le 7, 4.651

Maire : Delescluze (2 <sup>e</sup> tour),	4.054
1 <sup>er</sup> adjoint : Miot,	2.659
2 <sup>e</sup> » Quentin,	2.589
3 <sup>e</sup> » Oudet,	2.446

## 20<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

(Belleville, Saint-Fargeau, Père-Lachaise, Charonne).

Votants : le 5, 17.926 — le 5, 15.259 — le 7, 9.541

Maire : Ranvier (2 <sup>e</sup> tour),	7.535
1 <sup>er</sup> adjoint : Millière,	7.822
2 <sup>e</sup> » Flourens,	7.339
3 <sup>e</sup> » Lefrançais,	5.607

# TAXE DE LA VIANDE DE BOEUF ET DE MOUTON

Le ministre de l'Agriculture et du Commerce, en exécution du décret du 11 septembre 1870 qui a rétabli la taxe de la viande de boucherie à Paris, ARRÊTE :

Art. 1<sup>er</sup>. A partir du vendredi 11 novembre, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, la viande de bœuf et la viande de mouton seront payées dans la ville de Paris aux prix suivants :

### VIANDE DE BOEUF

1<sup>re</sup> catégorie : Tende de tranche, Culotte, Gîte à la noix, Tranche grasse, Aloyau, 2 fr. 10 le kil. ; — 2<sup>e</sup> catégorie : Paleron, Côtes, Talon de collier, Bavette d'aloiau, Rognons de graisse : 1 fr. 70 le kil. ; — 3<sup>e</sup> catégorie : Collier, Pis, Gîtes, Plats de côtes, Surlonges, Joues, 1 fr. 50 le kil.

Le filet et le faux filet détachés, ainsi que le rognon de chair, sont taxés à 5 fr. le kil.

### VIANDE DE MOUTON

1<sup>re</sup> catégorie : Gigots, Carrés, 1 fr. 80 le kil. ; — 2<sup>e</sup> catégorie : Epaules, 1 fr. 50 le kil. ; — 3<sup>e</sup> catégorie : Poitrine, Collet, Débris de côtelettes, 1 fr. 10 le kil.

Art. 2. Les différentes espèces et catégories de viandes exposées en vente seront indiquées par des écriteaux.

Art. 5. Tout acheteur de viande de bœuf aura le droit de faire désosser complètement le morceau qu'il aura choisi, à quelque catégorie que ce morceau appartienne. Dans ce cas, l'acheteur ne sera tenu d'accepter des os que

dans la proportion d'un cinquième du poids de la viande désossée (100 grammes d'os par chaque 500 grammes de viande).

Pour la viande de mouton, il continue d'être interdit aux bouchers de mettre dans la balance et de livrer aux acheteurs des os décharnés, ni ce qu'on appelle vulgairement de la « réjouissance. »

Art. 4. Les bouchers ne peuvent obliger l'acheteur à prendre avec le morceau de son choix de la viande d'une autre espèce ou d'une autre catégorie, non plus que des morceaux différents de la même catégorie.

Art. 5. Il sera délivré à chaque acheteur, sans qu'il soit pour cela besoin d'aucune réquisition de sa part, un bulletin lisiblement écrit, qui comprendra la désignation de l'espèce de viande et de la catégorie de morceaux, ainsi que le poids et le prix.

Art. 6. Le présent arrêté devra être placardé dans l'endroit le plus apparent de la boutique de chaque boucher.

Art. 7. Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera punie des peines édictées par la loi.

Fait à Paris, le 9 novembre 1870.

Le ministre de l'Agriculture et du Commerce,  
J. MAGNIN.